



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 13 février 2017

L'Agence des participations de l'Etat confirme que l'Etat participera à hauteur de 3 Md€ à l'augmentation de capital d'environ 4 Md€ que le Conseil d'administration d'EDF s'est engagé à réaliser d'ici la fin du premier trimestre 2017

Lors de son conseil d'administration du 22 avril 2016, EDF a confirmé sa stratégie de développement dans la production d'électricité décarbonnée, contribuant à la transition énergétique en France et en Europe. Afin de mettre en œuvre cette stratégie dans un contexte de prix de marché dégradés, EDF a présenté un plan d'actions prévoyant des efforts partagés entre l'entreprise, par l'optimisation de ses charges de fonctionnement et de ses investissements, et ses actionnaires par le renforcement des fonds propres du groupe.

L'Etat, actionnaire à 85,63%, s'était engagé à percevoir son dividende en actions au titre des exercices 2016 et 2017, comme il l'avait déjà fait au titre de l'exercice 2015. Par ailleurs, EDF ayant alors indiqué qu'elle réaliserait une augmentation de capital d'environ 4 Md€, l'Etat s'était engagé à y participer à hauteur de 3 Md€.

Le conseil d'administration d'EDF du 13 février 2017 a décidé d'engager l'augmentation de capital d'environ 4 Md€ d'ici la fin du premier trimestre 2017, si les conditions de marché le permettent. L'Etat confirme son engagement d'y participer à hauteur de 3 Md€.

Enfin, ce même conseil d'administration a proposé de soumettre à l'Assemblée générale une résolution permettant aux actionnaires de percevoir le solde du dividende au titre de l'exercice 2016 en actions. L'Etat a confirmé qu'il opérerait pour cette option.

Contact presse Agence des participations de l'État :

Charlotte NEUVY : 01 44 87 70 42 - charlotte.neuvy@ape.gouv.fr



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT